

## COMMUNE DE VEREL-PRAGONDRAN

### PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COENDOZ, Maire.

**Présents :** COENDOZ J.P./ BRANCIARD D./ BRUCHON A./ BASTIAN O./ GAUTIN F./ RETICA R./ LUGRIN M.

**Absents :** BERANGER P. qui donne pouvoir à LUGRIN M./ BEAUGENDRE S./ BARBIN G. qui donne pouvoir à COENDOZ J.P. / MADELON E. qui donne pouvoir à GAUTIN F.

Anne BRUCHON a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 11

• Présents : 07      Votants : 10

Date de la convocation du conseil : 13/01/2025

Date d'affichage : 21/01/2025

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

#### **Ordre du jour de la séance :**

- Approbation à l'unanimité du PV de séance du conseil du 13 décembre 2024.

#### **01/2025 : DECISION MODIFICATIVE N°5 SUR L'EXERCICE 2024**

##### **Virement des crédits nécessaires à l'amortissement de la subvention pour la table d'orientation du Belvédère**

Le Maire expose à l'assemblée que suite à la délibération 39/2024 relative à la détermination des durées d'amortissement des immobilisations, il est nécessaire de réaliser les virements de crédits ci-après, afin de réaliser les clôtures d'amortissement pour 2024.

Désignation	Diminution sur les crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement	2 036.78 €	
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>2 036.78 €</b>	
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		2 036.78 €

<b>TOTAL D 042/ Opérations ordre transf. entre sections</b>		<b>2 036.78 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	2 036.78 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>2 036.78 €</b>	
R 2804182 : Amort. subv org.publics divers - Bâtiments et installations		2 036.78 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections</b>		<b>2 036.78 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en application de l'instruction comptable M57, à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés :

Adopte la décision modificative n°5 telle que proposée.

**Questions diverses :**

- Tarifs concessions cimetière + columbarium
- Préparation sur l'organisation de l'inauguration de la Salle Polyvalente.
- Utilisation de la Salle Polyvalente
- Bourse forestière
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20h00.

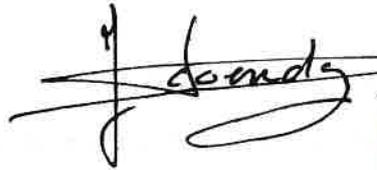
**Le secrétaire de séance :**

**Anne BRUCHON**



**Le Maire :**

**Jean-Pierre COENDOZ**




Affiché à la porte de la mairie le **07 AVR. 2025**